



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thermalisme

Question écrite n° 42908

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la nécessité de faire progresser l'évaluation scientifique du thermalisme, afin de valider son efficacité thérapeutique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la mission récemment confiée à l'ANDEM (Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale) de proposer un thème d'étude permettant de créer les bases méthodologiques des essais thérapeutiques dans le domaine du thermalisme ne risque pas de se heurter aux mêmes difficultés que celles rencontrées par l'INSERM. En effet, l'expertise confiée à cet organisme de procéder à une recherche bibliographique internationale exhaustive sur l'évaluation de l'efficacité des soins thermaux n'a finalement pas été réalisée, en dépit des 800 000 francs dépensés à cet effet.

Texte de la réponse

L'évaluation scientifique du thermalisme est en effet une nécessité même si elle doit être adaptée. C'est dans cette optique qu'une étude méthodologique avait été demandée à l'INSERM en 1994. Après une première interrogation des banques de données existantes, l'idée d'expertise collective demandée à l'INSERM a été abandonnée. Actuellement, l'administration travaille à la mise en place des conditions préalables indispensables à la réalisation de telles études ou recherches. Le thermalisme médical reposant d'abord dans notre pays sur la reconnaissance d'orientations thérapeutiques pour les stations, le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à l'ANDEM de l'aider à « dégager les principes méthodologiques des études qu'il convient de mener pour obtenir la reconnaissance d'une orientation thérapeutique pour une eau minérale et, par conséquent, pour un établissement thermal ». Le travail a commencé et les propositions sont attendues d'ici à la fin de l'année 1996. Cela constituera la première étape d'une démarche évaluative coordonnée, indispensable dans le domaine du thermalisme. L'harmonisation des pratiques, l'élaboration de référentiel par orientation thérapeutique, la mise en place d'un recueil de données minimum homogène pour l'ensemble des établissements constituent l'autre volet des conditions préalables indispensables pour tout projet d'évaluation scientifique du thermalisme.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42908

Rubrique : Cures

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4899

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6345